

**PROCES VERBAL DE REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
DE LA FONDATION ILDYS**

Approuvé

DATE DE LA REUNION :

Mardi 28 JANVIER 2025 à 14h00 sur le site de Saint Vincent Lannouchen

Collège 1						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	CREACH Michelle	X	X	LE GALL Elen	X	X
	LAVIEC Jérémy			MESGOUEZ Patrick		
	DERRIEN Cindy			STEPHAN Elisabeth	X	X
	FLOC'H Marion	X	X	KERMAIDIC Gaëlle		
	CHRISTIEEN Chrystelle	X	X	STEPHAN Marion	X	X
	LE GLEAU M.Françoise			ROBIN Nelly	X	X
	CONAN Maggy	X	X	GRONDIN Agnès	X	X
CFDT	RAMBAUD Valérie			LE MOIGNE Michèle	X	X
SUD	BOURVEN Claire	X	X	BIHAN Nicole	X	X

Collège 2						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	LE SANN Fanny			BODILIS Sylvie	X	X
	LE BORGNE Jacques			MONFORT Franck		
	HUMILY Manon	X	X	LE ROUX Nolwen	X	X
	KEROUANTON Céline	X	X	VIMFLES Justine		
SUD	QUINIOU Stéphanie	X	X	BODENES Sonia		
	LUCAS Thomas			LE LANN Philippe		

Collège 3						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	PHAM Viet Khoi			JACOPIN Christelle		
SUD	COTONNEC Christelle			ROPARS Thomas		

Représentants syndicaux		Présents
CGT	MOAL Kévin	X
CFDT	CASTEL Louis	X
SUD	KERNEUR Yann	X

ELUS CSE QUIMPER		Présents
CFDT	TREGUIER ANNE YVONNE	X
CFDT	BLENO RONAN	X

Assistent à la réunion :

Mr Mathieu DOUCHAIN, Responsable du Pôle Sanitaire site de Roscoff

Mr David GUEGUEN, Responsable parcours personnes âgées Pays de Morlaix

Mr Julien JEGO, Responsable Site de Ty Yann

Mme Clémence KERNEIS, Responsable du Pôle Social

Mme Valérie L' HOUR, Cadre de santé à l'EHPAD résidence La Source

Mme Claire MORIN, permanente administrative du CSE

ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Mardi 28 janvier 2025 à 14h00

Salle des fêtes – Site Saint Vincent Lannouchen

Dossiers transversaux

1. Approbation des procès-verbaux du CSE du 26 novembre 2024, 5 décembre 2024 et 17 décembre 2024.
2. Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2025*
3. Avis sur le compte-rendu des Négociations Annuelles Obligatoires 2025*
4. Point sur les mesures Guérini.
5. Point sur la prime FMD 2023 et 2024.
6. Point sur l'absentéisme de fin d'année sur les différents sites de la Fondation.
7. Avis sur l'accord d'entreprise relatif à la prime partage de la valeur*
8. Avis sur l'accord d'entreprise relatif aux modalités d'attribution et au versement de la prime décentralisée*
9. Avis sur l'avenant à l'accord d'entreprise relatif à la mise en place de primes de continuité et de recrutement*

Pôle sanitaire

10. Information sur la gouvernance du SMR pédiatrique du site de Ty Yann.
11. Point sur l'avancement des grilles IDE du service SMR Neurologie.

Pôle médico-social

12. Avis sur la mise en place de l'unité dédiée Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV)*
13. Situation des effectifs sur le site de Saint Vincent Lannouchen.
14. Information sur le CPOM

Pôle social

15. Information sur le job dating village fratries.
16. Information sur le projet des échappées.
17. Retour le droit d'alerte du foyer Kertatupage.
18. Retour sur l'enquête paritaire du foyer du Pont Neuf.

Pôle ressources

19. Avis sur la réorganisation du service intérieur du site de Ty Yann*

La Secrétaire du CSE,

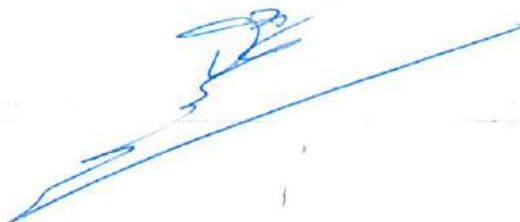
M. CREACH



* documents joints

Le Président,

H. BLAIZE



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA FONDATION ILDYS
DU 28 JANVIER 2025 APPROUVÉ**

Début de la réunion : 14h00

La présidence de la réunion est assurée par M. Michel MOGAN, Directeur Général délégué aux Parcours de Vie et de Santé et de M. Eric ESNAULT, Directeur des Ressources Humaines.

M. MOGAN ouvre la séance en présentant ses meilleurs vœux à toute l'assemblée ainsi qu'à leur famille.

Arrivée à 14h00 de Mme Clémence KERNEIS

Point 1 : Approbation des procès-verbaux du CSE du 26 novembre 2024, 5 décembre 2024 et 17 décembre 2024)

Mme Michelle CREACH explique qu'en fin d'année la priorité a été donnée à la gestion et à la distribution des cadeaux de Noël des salariés. C'est pourquoi le PV de Novembre 2024 et le PV du CSE EXTRAORDINAIRE de décembre 2024 sont à l'approbation aujourd'hui.

***Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2024 :**

Mme CREACH propose aux élus de voter.

POUR : 18 (avec une voix de la Direction) ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

***Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 5 décembre 2024 :**

Mme CREACH propose aux élus de voter.

POUR : 14 (avec une voix de la Direction) ABSTENTION : 4 CONTRE : 0

***Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2024 :**

Mme CREACH propose aux élus de voter

POUR : 15 (avec une voix de la Direction) ABSTENTION : 3 CONTRE : 0

Les procès-verbaux sont approuvés.

Point 15 : Information sur le job dating Village Fratries

Mme KERNEIS est invitée à prendre la parole à ce sujet.

Le 24 janvier 2025 a eu lieu un job dating à Plouzévédé. 14 candidats pour le poste d'éducateur familial ont été reçus : 7 profils sont intéressants ; 2 candidats pour le poste de coordinateur ; 2

candidats pour le poste de psychologue ; 15 candidatures pour le poste de secrétariat : 3 profils intéressants. Le secrétariat étant localisé sur Brest, certaines candidates n'ont pas souhaité aller au bout de leur candidature.

Le prochain évènement aura lieu à Brest le 07/02/2025 de 16h à 19h.

Mme Claire BOURVEN demande combien de coordinateurs sont recherchés exactement.

Mme KERNEIS répond que 3 postes sont à l'affichage. Il manquerait donc encore 1 candidature. Mais il ne s'agit que d'une 1^{ère} phase, il y en aura une autre qui permettra d'approfondir les échanges. Une note d'information paraîtra également sur Intranet pour une diffusion en interne.

M. MOGAN déclare que sur ce job dating, 13 profils intéressants seront reçus pour un entretien.

Mme Marion STEPHAN demande si d'autres postes ont été revus à la baisse car initialement il était prévu 5 coordinateurs.

Mme KERNEIS explique que le poste de psychologue prévu à temps plein sera finalement à temps partiel. Pour les coordinateurs la fiche de poste prévoit une prise en charge de 11 à 12 situations par coordinateur et il est prévu d'accueillir une trentaine d'enfants.

Mme Claire BOURVEN demande si la Direction est confiante sur un recrutement complet.

M. MOGAN déclare que malgré la nouveauté du projet il se dit rassuré de l'intérêt des postulants.

Mme KERNEIS souligne que les candidats postulaient pour le projet qu'ils trouvaient intéressant.

Mme Claire BOURVEN avoue avoir exprimé des doutes sur le nombre de candidatures et notamment concernant le poste des éducateurs familiaux ceci en raison des amplitudes horaires importantes.

Mme KERNEIS relate des candidatures éclectiques avec des profils de différents âges : des jeunes sans enfants ou encore des personnes dans la tranche d'âge 40-45 ans n'ayant plus d'enfant à domicile.

Mme Chrystelle CHRISTIEN interroge sur le secteur géographique des postulants.

Mme KERNEIS dit que c'était des personnes du secteur de Plouzévé.

M. ESNAULT déclare qu'à l'issue des 2 jobs dating d'autres opérations de communication seront avisées. La situation est plutôt satisfaisante après ce 1^{er} job dating et cela donne confiance.

M. MOGAN tient à remercier tous les acteurs pour la mise en œuvre de cet évènement.

Mme Claire BOURVEN a une dernière question concernant le salaire des éducateurs familiaux. Le coefficient proposé est bas de son avis et elle souhaite donc savoir si les candidats ont eu des questions par rapport à cela.

Mme KERNEIS explique que cela a été dit en toute transparence et n'a pas constaté de réticence par rapport à cela.

Point 16 : Information sur le projet des échappées

M. MOGAN déclare que le projet n'a pas suffisamment avancé. Le point est donc reporté à une date ultérieure.

Point 17 : Retour sur le droit d'alerte du foyer kertatupage

M. MOGAN suggère qu'en l'absence de M. Franck MONFORT, qui a lui-même déclenché le plan, le point soit reporté en février ce qu'approuve Mme Michelle CREACH.

Point 18 : Retour sur l'enquête paritaire du foyer du Pont Neuf

Mme Marion FLOC'H s'exprime à ce sujet. Une enquête paritaire a été entamée suite à un accident du travail grave ayant eu lieu en octobre dernier. L'écriture des mesures de prévention de ce rapport est toujours en cours. Des entretiens ont eu lieu sur 2 matinées, le 17 décembre 2024 et le 7 janvier 2025 avec M. Franck MONFORT, Mme Marion FLOC'H elle-même, Mme Clémence KERNEIS et Mme Mathilde OLAYA. Elle souhaite un report du point en février.

M. MOGAN approuve ce report. Les professionnels du foyer, l'encadrement et la direction du pôle ont mis en place des mesures suite à ces événements comme notamment l'éloignement temporaire du jeune du foyer pour permettre de reconstruire son projet d'accompagnement avec l'ensemble des partenaires.

Mme KERNEIS explique qu'un protocole est en cours de rédaction avec les différents partenaires, ASE et professionnels de soins, car le jeune sera de nouveau intégré dès la semaine prochaine. Il est important de pouvoir l'accueillir dans de bonnes conditions.

L'arrêt d'un accompagnement courant mars est en attente d'une autorisation écrite pour assurer la sécurité des salariés, du jeune et du groupe pendant 3 à 6 mois.

En ce qui concerne le foyer de Kertatupage la jeune concernée est toujours à l'hôpital de Bohars. Elle ira probablement à sa sortie dans un appartement appartenant à la Fondation puisqu'il s'agit d'un outil du DAPE. Cela représente un nouvel exercice mais le lien est fait avec les services du département.

M. MOGAN ajoute qu'une rencontre pour soutenir les équipes du Pont Neuf a eu lieu le 20/01/2025 et qu'un CREX a été réalisé afin d'identifier les points qui nécessiteraient des actions ciblées.

Mme Agnès GRONDIN rappelle qu'il s'agit d'agressions physiques subies par les salariés et souhaite connaître le positionnement de la Direction si les salariés entamaient des démarches de plainte.

Mme KERNEIS dit que tous les salariés n'ont pas souhaité le faire mais si tel était le cas il y aurait bien sûr un accompagnement de la Fondation.

Départ à 14h18 de Mme Clémence KERNEIS

Point 14 : Information sur le CPOM

M. MOGAN fait le point à ce sujet. Il déclare qu'il n'y a, à l'heure actuelle, pas de proposition concernant l'annexe financière du CPOM. Pour rappel, le CPOM devait être signé en décembre 2024. Suite à la motion de censure, l'ARS n'a pas de vision de sa trajectoire financière. La Direction reviendra sur ce sujet ultérieurement.

Mme Michelle CREACH demande si cela va concerner le budget de 2027.

M. MOGAN explique que le CPOM couvre la période de janvier 2025 à décembre 2029. Il ajoute que la politique nationale actuelle ne permet pas d'avoir une visibilité sur une réforme structurante du champ des EHPAD.

Point 4 : Point sur les mesures Guérini

M. ESNAULT prend la parole à ce sujet et rappelle le contexte : des accords sont à la signature au niveau national sur certaines mesures, dont l'augmentation de la valeur du point. Cela ne concerne que le pôle sanitaire et seulement pour les salariés avec un seuil de revenu à 41 750 €/an. Le rappel devrait pouvoir se faire en février ou au plus tard en mars car la Fondation a obtenu une régularisation depuis le mois de juillet 2023.

Pour répondre à Mme Nicole BIHAN, M. ESNAULT indique que l'augmentation de la valeur du point se fera sous forme de prime.

Mme Michelle CREACH rappelle que les salariés de nuit sont en attente pour les primes de nuits, dimanches et jours fériés car cela représente un important rattrapage.

Arrivée à 14h24 de Mme Valérie L'HOUE et M. David GUEGUEN

Mme Claire BOURVEN demande sous quelle forme sera versée cette prime et M. ESNAULT explique qu'il s'agira d'une ligne supplémentaire sur le bulletin de salaire ce qui correspond aux recommandations.

M. ESNAULT regrette que tous les salariés ne soient pas concernés mais il n'y a pas d'autre possibilité que de verser uniquement au secteur sanitaire. La Direction continuera à demander des subventions pour pouvoir verser aussi aux salariés des autres pôles.

Mme Michelle CREACH demande s'il s'agit bien d'un versement de juillet à décembre 2023 et 2024.

M. ESNAULT confirme. Il y a aura un versement par la suite une fois dans l'année.

M. MOGAN trouve cette méthode efficiente.

Mme Elen LE GALL demande si le personnel de nuit du secteur médico-social sera concerné.

M. ESNAULT dit que c'est un sujet mis à l'ordre du jour de la réunion syndicale de demain. Il va falloir bien définir les secteurs. La Direction espère des financements complémentaires.

M. MOGAN souligne qu'il n'y a pas de certitude sur l'engagement de l'état pour d'autre financement au-delà du pôle sanitaire.

Mme Michelle CREACH indique que l'enveloppe est fléchée sanitaire et que la Fondation ne peut pas la garder, il est donc temps de verser cet argent aux salariés.

M. MOGAN et M. ESNAULT confirment que les sommes doivent être reversées.

Mme Claire BOURVEN souhaite connaître le secteur du service COMETE. Est-il considéré dans le secteur sanitaire ?

M. ESNAULT répond que si doute il y a, il prendra contact avec le service juridique de la FEHAP afin d'obtenir une réponse sans ambiguïté.

Mme Maggy CONAN souhaite savoir si les primes entreront dans le calcul et demande si la somme de 41700 concerne le salaire Brut ou Net.

M. ESNAULT énumère certains éléments de rémunération non prise en considération : les heures supplémentaires, les indemnités d'astreinte, le SEGUR et la prime bas salaire. Il indique que c'est bien sur le salaire Brut et lit un extrait de l'article.

M. Kevin MOAL demande si une communication est prévue pour informer les salariés.

M. ESNAULT indique qu'il y aura une communication et qu'en cas de besoin de complément d'information, les salariés pourront contacter le service paie et que si besoin des permanences pourront être faites.

Point 12 : Avis sur la mise en place de l'unité dédiée Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV)

M. MOGAN rappelle que suite à un appel à projet en 2023, 6 places dédiées PHV ont été créées à l'EHPAD de La Source et 9 places à l'EHPAD de Saint Vincent Lannouchen.

Mme L' HOUR est invitée à parler de la Résidence La Source :

1) Contexte :

Suite à la réponse d'un appel à projet du Conseil Départemental et de l'ARS en avril 2023. Un partenariat avec les Papillons Blancs et le foyer des Genêts d'Or a permis de répondre à des besoins qui existaient de leur côté.

6 places PHV, initialement prévues pour des personnes Agées Dépendantes, ont été créées. Cette unité a investi la petite aile du 3^{ème} étage de la Résidence. Dans cette aile il y a un petit salon et une cuisine appelée « atelier papilles » qui offrent un cadre rassurant.

2) Organisation :

Le projet a été construit avec tous les professionnels de la Résidence. Actuellement il y a une équipe transversale composée des secrétaires, d'EAPA, médecins, IDE, agents, etc.... L'équipe sera complétée par la suite par une équipe dédiée avec des profils AS, ASG (assistants de soins en gériatrie) et animateur.

3) Démarche :

En février 2024 a eu lieu une formation commune avec les papillons blancs et les genêts d'or et dont l'intitulé était « Préparer une transition de qualité d'une structure handicap vers une structure EHPAD ». 8 salariés au total, toutes structures confondues, ont pu y participer.

Le projet se construit depuis maintenant 7 ans et plusieurs visites des différentes structures ont été organisées. L'EHPAD a accueilli son 1^{er} résident fin mars 2024.

En avril 2024, les salariés de la Résidence La Source ont bénéficié d'une sensibilisation au handicap.

Enfin en Novembre-décembre 2024 et janvier 2025 : 6 stages de PHV (séjours d'essai) ont été organisés :

- ✓ But des stages : faire connaissance, vérifier pour les 2 « parties » que le projet de la personne est compatible avec ce que propose l'unité PHV de La Source
- ✓ Suite aux stages : 5 demandes d'admission – nous retenons 4 demandes.

Le déploiement devrait être complet à la mi-février 2025.

Mme L' HOUR explique que dans un premier temps cela ne s'est pas avéré simple mais par la suite les salariés ont découvert un autre métier et cela a été très positif. Les autres résidents semblent également satisfaits. Cela apporte un dynamisme à l'EHPAD.

4) Construction du planning :

- **Besoins de changement** de certains salariés : envie de découvrir un autre public, en lien avec leur projet professionnel (certains travaillent à La Source depuis 20 et 30 ans)
- Recueil des souhaits de **hausse des temps de travail** des professionnels de l'équipe dédiée et prise en compte des souhaits des autres professionnels de La Source (émis en entretiens professionnels). Exemples :
 - Jeunes salariés après apprentissage, avec une envie d'augmenter leur temps de travail (0,9 ou 1 ETP)
 - Certains salariés, après une baisse de leur temps de travail en lien avec leur vie familiale, souhaitent maintenant augmenter leur temps de travail.
- Idée initiale : recruter une nouvelle personne. Mais nous avons préféré répondre aux **demandes des professionnels**.
- 9 hausses de temps de travail :
 - 1 AS augmente de 0,2 ETP (équipe dédiée)
 - 1 animatrice augmente de 0,2 ETP (équipe dédiée)
 - 5 AS augmentent de 0,05 ETP
 - 1 animatrice augmente de 0,1 ETP
 - 1 AS augmente son temps fixe de 0,45 ETP (temps de travail global en hausse de 0,15 ETP, mais avec une baisse de 0,3 ETP du temps pool)

Les plannings ont été construits sur une trame de 4 semaines en mode participatif et les salariés en ont un avis positif. Son application est prévue au 01/02/2025.

Mme Maggy CONAN demande comment se déroulent les week-ends et Mme L' HOUR explique qu'il y a toujours une personne de l'équipe présente dans l'établissement.

Mme Elisabeth STEPHAN demande ce qu'il en est des soins d'hygiène et de confort.

Mme L' HOUR explique qu'avant l'admission une « carte d'identité » est demandée aux Papillons Blancs et les profils accueillis ne demandent pas de gros soins d'hygiène : ils sont plutôt jeunes et autonomes. Il est vrai qu'à terme ils devront quitter leurs places de PHV pour intégrer une unité de PAD.

M. MOGAN partage qu'il y a une très bonne collaboration avec Les papillons blancs et les Genêts d'or et les conditions d'accueil sont favorables grâce à ce partenariat et à l'engagement des professionnels

M. Louis CASTEL demande qui a eu l'idée d'embaucher un éducateur et demande si ce sont les papillons blancs.

Mme L' HOUR dit que c'est la Fondation qui a réfléchi à ce métier et qu'il y a une AS qui va partir en formation AMP cette année et qu'une autre AS a déjà une grande expérience de cette prise en charge. Elle précise que ce projet est en tête depuis 7 ans.

M. Ronan BLENO demande si ça se passe bien avec les autres résidents sachant que les PHV sont plus jeunes et n'ont pas le même rythme.

Mme L' HOUR répond positivement.

Mme Nolwen LE ROUX demande si les résidents qui quitteront l'unité PHV pour l'unité PAD changeront de chambre et Mme L' HOUR explique que ce ne sera pas le cas et ceci afin de préserver leur équilibre. Le 3^{ème} étage a 10 chambres à disposition.

M. GUEGUEN prend le relais et parle de la situation à Saint Vincent Lannouchen. Depuis fin 2024, les 9 places sont remplies et tout se passe bien.

Un recrutement d'une AES avait eu lieu mais la salariée est partie. Pas de candidature AES, un recrutement AS ASG a été réalisé (en interne). Le projet de service va être revu : une réunion dans ce sens est programmée le 04/02/2025.

Exemple de plannings de 3 aides-soignantes de l'unité PHV de la Résidence La Source :

	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	
			05.00	09.00				09.00	08.00			09.00	08.00	09.00		09.00	09.00	07.00	09.00			09.00	08.00			07.00	09.00	07.00	
		PH	11.00	13.00		PH	PH	13.00	12.00		PH	PH	13.00	12.00	13.00		13.00	13.00	12.30	13.00		PH	PH		PH	PH	12.30	13.00	12.30
14.00			14.00	14.00				14.00	17.00			14.00	17.00	14.00		14.00	14.00	13.00	14.00			14.00	17.00			13.00	14.00	13.00	
20.00			19.30	18.00				17.00	21.00			18.00	21.00	19.30		19.30	18.00	15.00	16.30			19.00	21.00			14.00	19.30	14.00	
00.00			09.30	09.00				07.00	09.00			09.00	09.00	09.30		09.30	09.00	06.30	09.30			09.00	09.00			06.30	09.30	09.30	
6	0	2,5	8	0	0	0	7	8	0	0	8	0	9,5	0	9,5	0	8,5	9,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Ser1			PHV				23,5	PHV				PHV		40,5	Ser2						35,5	PHV				0	0	0	
09.00	07.15	09.00				09.00	09.00	09.00	09.00	07.00	07.00			09.00	09.00		09.30	09.00		09.00	09.00			07.00	09.00	09.00			
13.00	11.15	13.00		PH	PH	11.15	13.00		PH	13.00	13.00	12.30	12.30		PH	PH	12.00	13.00		PH	12.30	13.00		PH	12.30	13.00	12.30	PH	PH
17.00	15.00	17.00				17.00	14.00		14.00	14.00	13.00	13.00			17.00	14.00		13.00	14.00			17.00	15.00		13.00	14.00	14.00		
19.30	20.00	19.00				21.00	19.30		19.30	18.00	16.00	14.00			21.00	19.30		19.30	16.00			21.00	20.00		14.00	19.30	16.00		
00.30	00.00	00.00				07.15	07.30		09.30	09.00	09.30	09.30			09.00	09.30		09.30	09.00		09.00	07.00			09.30	09.00	09.30		
9,5	0	9	0	0	2,25	9,5	0	9,5	0	8,5	0,5	0	0	0	0	9,5	0	8,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Ser1			PHV			42,5	Ser1				PHV	3		37,5	Ser2						22	Ser1				PHV	4	30	
07.00	09.00		09.00	07.00	09.00		07.00	09.00		09.00				09.00			09.00		09.00	07.00	09.00			09.00	07.00	09.00			
12.30	13.00		PH	PH	11.00	12.30	13.00		PH	12.30	13.00	13.00		PH	PH	13.00		PH	13.00		PH	12.30	12.00		PH	12.30	13.00	PH	PH
13.00	14.00				14.00		14.00		13.00	14.00	14.00	14.00			14.00	14.00		14.00	13.00		14.00	13.00		14.00	13.00	14.00			
16.00	18.00				18.00		18.00		16.00	18.30	18.30	18.30			18.00	18.30		18.00	16.00			18.00	16.00		18.00	16.00	18.30		
06.30	08.30				08.00	06.30	09.30		06.30	09.30	09.00			08.00	05.30		09.00		09.30	06.30	09.00			08.00	06.30	09.30			
6,5	0	0	0	0	0	5,5	9,5	0	6,5	9,5	0	0	0	0	0	6,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Ser1						23,5	Ser1				PHV	20		PHV	PHV		27,5	Ser1			27,5	Ser1				0	0	0	

Mme Claire BOURVEN remarque qu'une salariée (non présente dans le tableau ci-dessus) a parfois 3.5H de travail par jour. Cela n'aurait-il pas pu être fait autrement ?

Mme L' HOUR explique qu'il s'agit du souhait de la salariée, elle voulait avoir l'opportunité d'aller chercher ses enfants à l'école pour le déjeuner.

Mme Michelle CREACH profite de ce point pour qu'un message soit transmis aux salariés de Saint Vincent Lannouchen : la billetterie du CSE n'est pas destinée aux activités des PHV mais aux salariés seuls.

Mme Sylvie BODILIS demande si les temps de réunion sont bien spécifiés sur les trames.

Mme L' HOUR confirme. Des temps communs de réunion, des entretiens et des temps administratifs sont prévus.

Un avis sur les grilles est demandé au CSE :

POUR : 17

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le CSE émet un avis favorable à l'unanimité.

M. MOGAN remercie Mme L' HOUR et ses équipes pour leur travail. Il déclare que dans le cadre des 50 000 solutions des places nouvelles seront créées au niveau national. Leur attribution se fera à travers des appels à projet et la Fondation sera vigilante à y répondre.

Mme Chrystelle CHRISTIEN demande si une unité dédiée sera mise en place à terme et s'il est prévu de créer des places à l'EHPAD de La Retraite.

M. MOGAN dit que ce n'est pas exclu mais toujours en fonction des appels à candidature. Cela dépendra aussi de la nomination du territoire concerné. Ce type de prise en charge donne un véritable souffle pour les équipes et un élan dynamique.

Mme Sylvie BODILIS demande s'il y a une augmentation du nombre de place, un recrutement d'éducateur pourrait être envisagé ce que confirme M. MOGAN.

Départ à 15h07 de Mme Valérie L' HOUR

Point 13 : Situation des effectifs sur le site de Saint Vincent Lannouchen

M. GUEGUEN prend la parole à ce sujet.

Pour rappel la situation budgétaire de Saint Vincent Lannouchen et de Saint Jacques est non équilibrée :

- 2023 : -233 K€

- 2024 : -260 K€ (budget prévisionnel)

Il y a du mieux mais cela est dû au versement des indemnités journalières perçues avec du retard ainsi que le versement du bouclier énergétique qui, M. MOGAN le rappelle, n'est versé qu'une seule fois.

M. GUEGUEN déclare qu'il faut d'ores et déjà se préparer aux nouvelles coupes PATHOS. Le rythme va être soutenu. Mme AMET a commencé à communiquer avec les équipes de Saint Jacques. M. GUEGUEN met un point de vigilance sur l'importance de la qualité des transmissions réalisées par les professionnels.

Pour Mme Michelle CREACH cela confirme qu'il y aura des suppressions de postes dans tous les services.

M. GUEGUEN dit que le résultat de la coupe PATHOS a une incidence sur la dotation annuelle, donc sur les ressources humaines.

M. MOGAN indique qu'il s'agit aujourd'hui d'une information. L'application de la coupe PATHOS 2025 ne se fera qu'en janvier 2027 ce qui laisse un peu de temps étudier les solutions pour retrouver un équilibre budgétaire tout en veillant à la qualité des soins.

Mme Chrystelle CHRISTIEN demande si c'est pour cela qu'il y a déjà plusieurs lignes non pourvues en CDI (remplacement par CDD) sur les plannings et M. GUEGUEN explique que la réflexion est engagée depuis le mois de septembre 2024.

M. MOGAN ajoute qu'il est difficile de s'engager financièrement sur de nouvelles dépenses.

Arrivée à 15h15 de M. Julien JEGO

M. ESNAULT souligne que les effectifs des CDI sont stables et il faut noter une augmentation de 7 CDD. Un travail sur l'absentéisme doit être effectué.

Pour Mme Michelle CREACH cela amène des questions à chaque départ.

Mme Chrystelle CHRISTIEN demande s'il faudra de nouveau retravailler les trames.

Mme Michèle LE MOIGNE demande si le travail sur les trames du service temporaire à Lannouchen est mis en stand-by en attendant la nouvelle coupe.

M. GUEGUEN répond que pour ce service le travail peut se poursuivre. Une note d'information sera faite.

Mme Nolwen LE ROUX concède que le travail fourni est reconnu mais il n'est pas valorisé, du moins pas sur Brest, et ce malgré l'investissement des équipes.

M. MOGAN indique qu'il n'est pas possible de s'engager avec un déficit de 350 K€ dans l'immédiat. Il faut noter qu'un gain d'une vingtaine de points ne représente qu'1.5 ETP d'AS. La Fondation est en attente d'une réponse pour les 17 places supplémentaires de la ville de Brest avec pour 10 places la restructuration d'un bâtiment désaffecté.

Nous devons prendre en compte plusieurs paramètres : la fin de la négociation du CPOM, le vote du budget de la sécurité sociale, etc...

L'année 2025 devrait être aussi compliquée que 2024. La politique publique ne laisse rien augurer au sujet de l'accompagnement du Grand Age en France.

Point 6 : Point sur l'absentéisme de fin d'année sur les différents sites de la Fondation

M. GUEGUEN fait le point au niveau du **secteur médico-social** et soumet les statistiques :

Établissement	2024	2023
EHPAD KERAUDREN	6	13
EHPAD LA RETRAITE	19	7
EHPAD LA SOURCE	7	7
EHPAD LANNOUCHEN	32	19
EHPAD ST JACQUES	4	0
SESSAD	0	1
SIEGE	2	4
SITE PERHARIDY	41	32

SITE SAINT LUC	5	4
SITE TY YANN	24	15
POLE SOCIAL	12	13
CDS MORLAIX		2
Total	152	117

Il est à noter qu'il y a eu des difficultés de recrutement.

Mme Michelle CREACH demande combien cela représente de journées en sous-effectif.

Pour M. ESNAULT cela ne représente pas un grand écart avec l'année 2023. L'écart qui peut exister est représenté par l'EHPAD de La Retraite, Saint Jacques et Saint Vincent Lannouchen.

Mme Chrystelle CHRISTIEN constate que tous les services ne sont pas présentés : des tours de service de la CGT ont fait constater le manque de personnel en fin d'année.

M. GUEGUEN annonce que la CPAM a demandé des comptes : en effet en 2023, 1M€ d'indemnités journalières ont été versées et concernerait 70 salariés. La Direction a été transparente sur tout ce qui a été mis en place : formation, matériel, accompagnement. Un constat positif de la QVT a été reconnu. La sécurité sociale a suggéré le renforcement des entretiens auprès de ces salariés en toute bienveillance.

M. Louis CASTEL remarque l'absence d'1 salarié en 2023 au SESSAD mais il lui semblait que le service était fermé au moment des fêtes.

Mme Chrystelle CHRISTIEN remarque que l'épidémie de grippe cette année est forte et donc il y aura forcément beaucoup d'absence. Cela concerne même des salariés vaccinés.

M. MOGAN confirme et précise que le pic n'est pas encore atteint. Il rappelle qu'il est encore possible de se faire vacciner, il rappelle également la nécessité du port du masque en cas de symptômes.

Départ à 15h34 de M. David GUEGUEN

M. JEGO prend le relais et parle du **secteur sanitaire** :

Ty Yann :

24 absences au total. Quelques difficultés en pédiatrie car 4 à 5 arrêts au même moment mais sur un laps de temps assez court. La bonne volonté des salariés présents a permis d'assurer le bon fonctionnement du service. M. JEGO remercie les équipes pour cela.

En addictologie, la situation a été similaire à la pédiatrie mais les équipes ont assurés. M. JEGO les remercie également.

Pour le service du Polyvalent la situation a été un peu compliquée.

Perharidy : l'absentéisme pour ce site a représenté 6.6 ETP.

Mme Claire BOURVEN constate qu'il est en augmentation et Mme Stéphanie QUINIOU déclare que cela a été difficile.

Mme Michelle CREACH demande s'il est possible de connaître le nombre de jours en auto remplacement pour le service de SMR neurologie à Roscoff.

M. JEGO répond négativement mais se renseignera.

M. Louis CASTEL demande si l'absentéisme de ce service est contextuel.

M. JEGO confirme un contexte de fin d'année difficile.

Mme Claire BOURVEN dit qu'auparavant le service de pédiatrie fermait en période de Noël. Cela permettait de dispatcher le personnel du service en Neurologie ce qui n'a pas pu être fait cette année.

M. MOGAN fait le point concernant le secteur **Social** : il déclare que les dépenses ont été plus importantes cette année car la Fondation a fait appel à des intérimaires. Cela est lié à l'accompagnement des jeunes en situation complexe. Nous ne disposons plus dans le Finistère de place d'accueil d'urgence.

L'accueil des enfants a été réorganisé pour équilibrer les charges des différents services. Dans l'ensemble, la fin d'année s'est bien déroulée.

Mme Agnès GRONDIN confirme. Les équipes mettent un point d'honneur à se montrer solidaire en cas d'absence de collègues.

M. MOGAN remercie les équipes pour cet esprit de solidarité.

M. Kevin MOAL revient sur l'absentéisme et relate que les équipes ont été sous tension. Pendant cette période il faut constater que l'encadrement essaie de réduire le personnel pour entrer dans les comptes, cela est contradictoire avec les périodes de fin d'année où l'absentéisme est plus important.

Pour M. ESNAULT, il est important de pouvoir anticiper ses situations. Un point tous les 3 mois est fait entre l'encadrement et le service RH.

Point 10 : Information sur la gouvernance du SMR pédiatrique du site de Ty Yann

M. JEGO prend la parole à ce sujet.

Depuis le 3 Janvier, Mélanie RENAUD a pris ses fonctions d'IDEC - CDD de 8 mois.

Depuis le 23 Janvier, Patricia LAZENNEC occupe la fonction de cadre de santé sur les deux services de Pédiatrie avec une présence d'une journée sur le site de Ty Yann (Avenant jusqu'au mois de juin).

Cette organisation répond à plusieurs objectifs :

- Accompagner la montée en compétence de Mélanie RENAUD
- Apporter son expertise dans l'évolution de l'organisation du service de Ty Yann avec en point de mire le Pôle Enfance Famille
- Apporter une cohérence au niveau de la Fondation dans l'organisation de la Pédiatrie

Il va y avoir un audit dans le service les 3 et 4/02/2025 afin de faire le point sur les aspects positifs et négatifs. Il y a un projet de partage avec le site de Perharidy ce qui donne tout son sens à la présence de Mme Patricia LAZENNEC. Les salariés étaient d'ailleurs demandeurs d'avoir une personne d'expérience. Ils sont confiants pour la suite.

Mme Michelle CREACH déclare qu'il aurait été préférable de tenir au courant le CSE au préalable et

de mettre une note d'information pour les salariés en amont.

M. JEGO est d'accord avec cette réflexion mais explique que cela n'a pas été possible car Mme LAZENNEC n'avait pas communiqué sa décision. Elle a donné son accord au retour de ses vacances.

Mme Claire BOURVEN dit que cela génère du chamboulement dans les autres services car Mme LAZENNEC a dû mettre de côté certains services.

Mme Marion STEPHAN ajoute qu'il y a eu plusieurs cadres en Neurologie ses 5 dernières années. Les salariés sont au courant des changements en regardant leur planning.

M. MOGAN déclare qu'une note d'information sera réalisée où sera mentionnée le champ d'intervention des cadres. C'est une organisation transitoire, il faut attendre de voir les conclusions de l'audit.

Mme Claire BOURVEN relate l'inquiétude des salariés qui pensent que la fermeture du service de pédiatrie est actée et que les mutations ont commencées. Il est donc utile d'informer et de rappeler les objectifs.

M. MOGAN rappelle que l'objectif de Mme BLAIZE, de la Direction Générale, est de maintenir ouvert le service de SMR pédiatrique. Tout sera mis en œuvre pour cela. Il est intéressant que Mme LAZENNEC puisse partager son expertise avec le service de SMR pédiatrique de Ty Yann.

Mme Michelle CREACH demande qui sera son binôme lorsqu'elle sera en congés.

M. JEGO répond que ce sera lui-même.

Mme Michelle CREACH demande pourquoi il y a un point sur la gouvernance du service pédiatrique de Ty Yann mais pas du service Bio Nettoyage de Roscoff qui change aussi de gouvernance.

M. JEGO indique que l'information va être faite.

Mme Michelle CREACH dit qu'une réunion de présentation aurait pu être faite à l'équipe car cela fait une semaine que la nouvelle cadre a ce service.

Mme Marion STEPHAN confirme que l'équipe a reçu un simple mail indiquant un changement d'encadrement mais n'a jamais vu sa cadre.

M. JEGO va se rapprocher de Mme LE BIHAN pour demander une réunion de service.

Arrivée à 15h56 de M. Mathieu DOUCHAIN

Point 11 : Point sur l'avancement des grilles IDE du service SMR Neurologie

M. Mathieu DOUCHAIN prend la parole à ce sujet.

Comme convenu durant le dernier CSE de décembre :

- Réunion le **13.01.2025** avec l'équipe IDE, Anne Baron, Estelle Ribereau, Michelle Creach (élue CGT), Claire Bourven (élue SUD). => pas de consensus d'équipe sur les horaires

tampons, le 12h le week end et sur une grille.

La réunion n'a pas permis de trouver un consensus clair des différents participants de la réunion mis à part l'absence d'horaires tampons à mettre en place.

- L'équipe doit revenir vers Mme Baron avec une proposition le **10.02.2025** (tendance sur absence d'heure tampon donc au moins 1,5 etp rebasculé dans le pool soignant, ou un seul horaire tampon sur le cycle).

L'équilibre se fera sur la recherche du respect de la vie privée et professionnelle.

- L'encadrement réajustera ensuite afin de pouvoir présenter la grille au **CSE de mars** comme convenu entre les élus et la Direction Générale.

Pour Mme Stéphanie QUINIOU cela va être compliqué. Mme Claire BOURVEN précise que les salariés sont débordés et ont des inquiétudes sur le timing. Elle ajoute qu'elle s'inquiète de l'absence de question de l'encadrement sur la QVT.

M. JEGO rappelle qu'il n'y a pas de consensus.

Mme Michelle CREACH dit que les salariés ont eu des informations comme quoi sans horaires tampons elles ne pourraient plus partir en vacances par 2, ce qui en période estivale s'avèrerait compliqué. Mme BARON se montre déjà négative en disant aux équipes qu'elle aura des difficultés à faire les plannings car elle n'aura pas de visibilité. Pourtant cela fonctionne à Brest.

Mme Claire BOURVEN précise que cela est dû à la menace du changement de l'organisation du pool.

Pour M. MOGAN cela va permettre une diminution du nombre d'horaires qui est sujet à confusion pour les nouveaux salariés. Les semaines tampons alimenteront le pool de remplacement. Il n'y aura pas de remise en question de l'accord.

M. DOUCHAIN indique que la mesure compensatoire est inscrite. Il est possible de repousser l'échéance de quelques jours mais pas après le mois de mars.

Mme Claire BOURVEN s'interroge : Mme BARON n'arrive pas à limiter le nombre d'horaires par semaine dans ses projections, pourquoi cela est possible à Brest mais pas à Roscoff.

Mme Michelle CREACH suggère que le planning du SMR Polyvalent soit transmis aux IDE de Neurologie afin de leur donner des idées.

M. JEGO dit que le planning a bien été transmis à Mme BARON. Il propose d'en échanger avec elle.

M. Louis CASTEL demande pourquoi la CFDT n'a pas été conviée à la réunion.

Pour Mme Michelle CREACH la demande avait été faite en CSE à Mme RIBEREAU par elle-même et Mme Claire BOURVEN.

M. MOGAN donne l'échéance de mars pour trouver une solution.

Mme Claire BOURVEN souhaite obtenir des garanties pour les salariés de pouvoir partir en vacances.

Pour M. MOGAN la mesure des impacts se fera au terme de plusieurs mois de fonctionnement.

Mme Marion STEPHAN rapporte que le moral des salariés est au plus bas. La confiance des salariés envers Mme BARON est rompue.

M. DOUCHAIN relativise et dit qu'il faut se donner du temps. M. JEGO prendra contact avec elle à son retour.

Mme Michelle CREACH précise que l'équipe veut échanger avec Mme RIBEREAU seule et M. MOGAN précise que cela va être difficile car Mme RIBEREAU est absente pour des raisons de santé pendant 1 mois.

M. DOUCHAIN explique que la continuité du service se fera avec les autres encadrants. Il dit que si l'équipe IDE veut une rencontre elle sera possible mais peut-être pas en février.

Point 19 : Avis sur la réorganisation du service intérieur du site de Ty Yann

Le point est reporté.

Départ à 16h19 de M. Mathieu DOUCHAIN et M. Julien JEGO.

Point 2 : Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2025

M. ESNAULT prend la parole à ce sujet et soumet les modifications.

ACTION - INTITULE E ORGANISME DE FOR	DUREE	DATE(S) ET LIEU(X)	AFFECTATION/ SERVICE	EMPLOI/ FONCTION	NOM PRENOM	MONTANT PREVISIONNEL	PDC 20
BAFA 1 - Formation	70	du 08/02/2025 au 15/02/2025	PERHARIDY/ ESPACE CULTUREL	CAE	Liliana BURA	599,00 €	CIFA

La formation se fait en 3 étapes pour valider le diplôme : théorie, pratique et perfectionnement.

Mme Maggy CONAN est étonnée du type de formation.

Pour M. ESNAULT cela est cohérent pour la salariée et lui permettra de répondre à des offres d'emploi à la Fondation ou dans d'autres structures.

Mme Michelle CREACH dit que normalement la formation doit être en lien avec le poste occupé par le salarié.

M. ESNAULT répond que c'est une obligation de former les salariés en CAE.

Mme Manon HUMILY demande si cela sera représenté en CSE pour les étapes suivantes et M. ESNAULT répond par l'affirmative. Il précise qu'il faut que la salariée soit en contrat.

Mme Michelle CREACH demande qui financera le reste de la formation si la salariée n'est plus en contrat.

M. ESNAULT dit que cela sera à voir selon ses souhaits. Elle aura 18 mois pour finaliser.

Pour Mme Michelle CREACH seuls les salariés en RQTH voient leur contrat CAE renouvelé et cela n'est pas le cas de la salariée concernée.

M. ESNAULT dit qu'il est difficile de savoir aujourd'hui car cela évolue tout le temps et qu'il ne connaît pas les critères de renouvellement.

Mme Michelle CREACH demande si le financement concerne les financements 2024 comme indiqué dans le document.

M. ESNAULT dit que c'est une erreur et que c'est bien le financement du PDC 2025.

Les élus sont invités à voter :

POUR : 4

ABSTENTION : 13

CONTRE : 0

Le CSE s'abstient à la majorité.

M. MOGAN demande aux élus de motiver leur abstention.

Pour Mme Nolwen LE ROUX, il s'agit d'une salariée en CDD et les titulaires sont à prioriser.

Pour Mme Michelle CREACH les formations doivent être en lien avec le poste actuel des salariés ou les faire évoluer.

Mme Maggy CONAN quant à elle n'est pas sûre qu'elle puisse finir la formation.

M. MOGAN rappelle que la Fondation a des obligations de formation et déclare ne pas avoir d'inquiétude sur l'engagement de la salariée à réaliser son parcours de formation .

Point 3 : Avis sur le compte des Négociations Annuelles Obligatoires 2025

M. ESNAULT présente le résumé des NAO 2025 :

Les dernières Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) ont eu lieu les 21 novembre et 11 décembre 2024.

- ▶ Syndicat SUD : 23 propositions
- ▶ Syndicat CGT : 29 propositions
- ▶ Syndicat CDFT : 19 propositions
- ▶ Direction Générale : 7 propositions

Le procès-verbal a été signé par les organisations syndicales CGT, SUD, CDFT et la Direction Générale le 17 décembre 2024.

Les mesures retenues sont :

- ▶ **Prime décentralisée** : Versement de la prime décentralisée dans des conditions identiques à l'année 2024.
- ▶ **Prime Partage de la Valeur (PPV)** : Abondement du financement de l'ARS pour permettre le versement d'une PPV à l'ensemble de salariés de la Fondation. Un accord d'entreprise précisant les modalités d'attribution a été signé par toutes les organisations syndicales et la

Direction le 17 décembre 2024.

- ▶ **Rémunération des Infirmiers en Pratique Avancée (IPA)** : Revalorisation à hauteur de 20 points. Le complément est ainsi porté à 60 points.
- ▶ **Rémunération des Enseignants en Activité Physique Adaptée (EAPA)** : Versement d'une prime du montant de la prime Ségur 2 à compter du 1^{er} juillet 2024.
- ▶ **Rémunération des Préparateurs en pharmacie** : Revalorisation à hauteur de 45 points à compter du 1^{er} juillet 2024.
- ▶ **Complémentaire santé** : Participation complémentaire de la Fondation à hauteur de 4 € pour l'année 2026.
- ▶ **Indemnité de Solidarité Exceptionnelle (ISE)** : Poursuite sur l'année 2025, dans les mêmes conditions qu'en 2024.
- ▶ **Indemnité de Solidarité Exceptionnelle (ISE) – Personnel de nuit** : Poursuite sur l'année 2025, dans les mêmes conditions qu'en 2024.
- ▶ **Primes de continuité et de remplacement – Personnel de nuit** : Dispositif étendu aux salariés de nuit (les conditions d'éligibilité seront appréciées pour les métiers concernés sur le service). Un avenant à l'accord sera proposé à la signature.
- ▶ **Pérennisation de la prime pour les salariés travaillant en soirée les 24 et 31 décembre** : Versement d'une prime exceptionnelle d'un montant d'1,5 point pour les salariés travaillant les 24 et décembre, à partir de 18h00 jusqu'à minuit.
- ▶ **Reprise d'ancienneté à 100% de l'ancienneté des salariés embauchés sur un poste vacant depuis au moins 4 mois**
- ▶ **Création du métier d'assistant gestionnaire de flux**
- ▶ **Forfait Mobilités Durables** : Poursuite du financement de l'accord Forfait Mobilités Durables en 2025.
- ▶ **CO-RÉSO (Assistant social du travail)** : Prolongation du dispositif en 2025.
- ▶ **Prévia (Psychologue du travail)** : Prolongation du dispositif en 2025

L'accord est déjà signé mais un avis doit être demandé.

Mme Michelle CREACH déclare que la CGT est signataire, les salariés sont satisfaits d'avoir reçu la prime de partage de la valeur en fin d'année. Elle demande malgré tout à ce que les équipes du planning central de Brest et Roscoff soient mieux informées car il existe un amalgame des postes de coordinateurs avec les gestionnaires de flux.

M. ESNAULT s'engage à renforcer le message de communication.

Mme Michelle CREACH ajoute que les NAO ne sont pas comprises de cette équipe. La fiche de poste présentée ne corrèle pas avec la première fiche de poste présentée. Elles craignent des tâches supplémentaires avec le coefficient plus important.

M. MOGAN précise qu'il vient d'envoyer un mail à M. JEGO et M. DOUCHAIN en ce sens.

Mme Claire BOURVEN déclare que SUD est également signataire. Ils regrettent que la prime décentralisée ne soit pas pérenne mais la prime de continuité pour le personnel de nuit est à revoir même si elle est positive.

Mme Michèle LE MOIGNE déclare que la CFDT est aussi satisfaite même si elle n'a obtenu que 7 propositions parmi celles que le syndicat avait présentées.

M. ESNAULT quant à lui se dit satisfait des mesures prises pour la prime de partage de la valeur. M. MOGAN partage cette satisfaction.

Les élus sont invités à émettre un avis :

POUR : 16

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le CSE émet un avis favorable à l'unanimité.

Point 7 : Avis sur l'accord d'entreprise relatif à la prime de partage de la valeur

M. ESNAULT prend la parole à ce sujet.

Article 1 – Champ d'application

La prime est versée à tous les salariés liés à la Fondation ILDYS par un contrat de travail :

- à la date de signature de l'accord d'entreprise soit le 17 décembre 2024.

Article 2 – Montant et date de versement

Le montant de la prime est de 320 € pour chaque salarié bénéficiaire.

Ce montant s'entend pour un contrat de travail à temps plein.

Une proratisation du montant est appliquée pour les salariés à temps partiel, en fonction du temps de travail contractuel.

Les montants visés ci-avant sont fixés pour les salariés présents durant les 12 mois précédant la date de versement de la prime. Sont considérés comme présents les salariés absents dans le cadre des congés suivants :

- Congé de maternité, de paternité ou d'adoption ;
- Congé parental d'éducation, qu'il soit à temps plein ou à temps partiel ;
- Congé pour enfant malade ;
- Congé de présence parentale ;
- Congé acquis par don de jours de repos pour enfant gravement malade.

Si le bénéficiaire n'a pas été présent durant toute cette période ou a été absent pour un motif autre que ceux visés ci-avant, le montant de sa prime est réduit à due proportion.

Conformément aux dispositions prévues par la loi, la prime de partage de la valeur est exonérée de cotisations de sécurité sociale. Elle est par contre, soumise à CSG-CRDS et à l'impôt sur le revenu.

La prime de partage de la valeur est versée sur le bulletin de salaire du mois de décembre 2024.

Mme Michelle CREACH demande des précisions quant au retrait des jours de carence : cela sera-t-il le cas en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle ?

M. ESNAULT explique que les absences maladie et maladie professionnelle sont déduites. Si un salarié avait besoin de plus d'explication, un entretien individuel est tout à fait possible.

Le CSE est invité à voter :

POUR : 17

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le CSE émet un avis favorable à l'unanimité.

Point 5 : Point sur la prime FMD 2023 et 2024

M. ESNAULT fait le point à ce sujet :

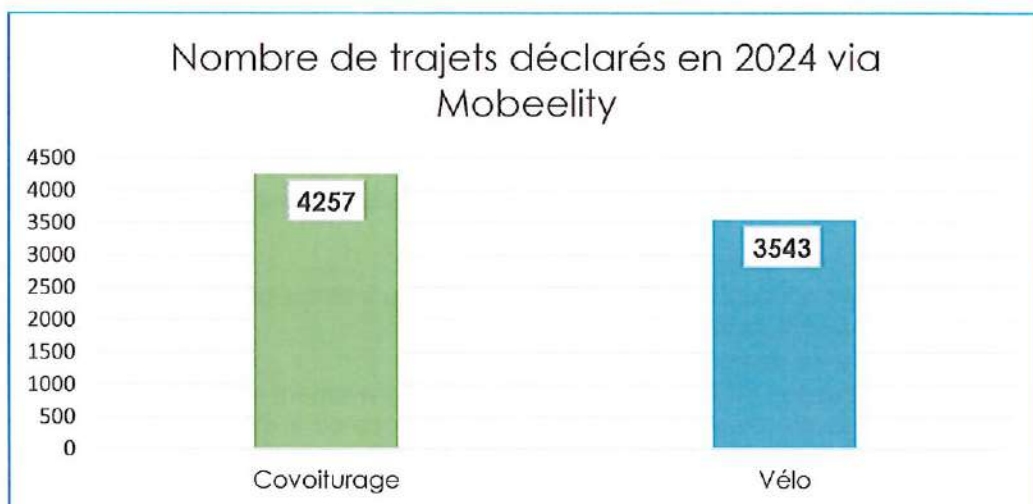
Pour déterminer le pourcentage de trajets effectué en mobilité douce, nous avons comparé le nombre de trajets déclarés dans Mobeelity et le nombre de jours travaillés dans Equitime :

Codes horaires	366
----------------	-----

Jours travaillés	209.5
------------------	-------

Codes absences	57.5
----------------	------

- **52 salariés bénéficieront de la prime FMD pour l'année 2024** (149 en 2023)
- 10 salariés ont adressé leur attestation mobilité au SRH mais ne sont pas éligibles au versement de la prime :
- 8 ont déclaré entre 15% et 33% de leurs trajets sur Mobeelity
 - 2 n'ont déclaré aucun trajet sur Mobeelity



- Le support Mobeelity a mis en place plusieurs correctifs en début d'année 2024 pour faciliter la prise en main de l'application par les salariés de la Fondation. La saisie manuelle des trajets a été possible pour les mois de janvier et février lorsque les salariés avaient des difficultés à enregistrer leurs covoiturages.

Mme Claire BOURVEN constate que 2 salariés n'ont pas de trajets.

M. ESNAULT confirme qu'il n'y a pas eu d'enregistrement de trajets.

Mme Maggy CONAN demande des précisions quant à la prise en compte des trajets suite aux différents dysfonctionnements de l'application : les 80 trajets pris en compte courent de janvier à décembre ou de mars à décembre ?

M. ESNAULT dit que la saisie des salariés a été prise en compte.

Mme Maggy CONAN relate la situation de collègues de pédiatrie qui ont eu des difficultés : elles ont constitué un dossier et fait des courriers relatant les bugs, les mises à jour et la fermeture de l'application mais n'ont pas obtenu de réponse. Un retour au fonctionnement d'avant est-il possible ?

Pour M. ESNAULT, il n'est pas normal que les salariés n'obtiennent pas de réponse. Il demande à ce que les noms des salariés lui soient transmis pour faire le point. Concernant le retour en arrière, il se pose la question d'un changement d'application mais n'en est pas convaincu.

Mme Claire BOURVEN demande alors pourquoi le nombre de salariés bénéficiaire de la FMD a été divisé par 3.

M. ESNAULT dit que si changement d'application il y a, il faudra retravailler sur cela.

Mme Claire BOURVEN a constaté que 40 % de trajet représente 80 jours de travail soit 4 mois. Il faudrait peut-être revoir à la baisse ce pourcentage.

M. ESNAULT explique que le calcul s'est basé sur les données de 2023.

Mme Manon HUMILY demande si les salariés ayant entre 78 et 79 trajets auront tout de même la possibilité de bénéficier de la prime.

M. Kevin MOAL dit qu'il serait intéressant de savoir ce qu'est devenue la centaine de salariés en moins.

M. ESNAULT indique ne pas avoir de réponse. Il va falloir objectiver cela car le souhait n'est pas de diminuer le montant.

Mme Michelle CREACH donne l'exemple de 2 salariés faisant du covoiturage toute l'année : 1 salarié aura la prime et l'autre non. C'est une contrainte pour les salariés.

Pour M. MOGAN l'outil pour déclarer les trajets n'est peut-être pas satisfaisant pour certains salariés mais il est fonctionnel. Il appartient à chacun de l'utiliser pour déclarer ses trajets.

Point 8 : Avis sur l'accord d'entreprise relatif aux modalités d'attribution et au versement de la prime décentralisée

Le point est reporté.

Point 9 : Avis sur l'avenant à l'accord d'entreprise relatif à la mise en place des primes de continuité et de recrutement

Le point est reporté.

❖❖❖❖❖

Les débats étant clos, la séance est levée à 17h08. La prochaine réunion aura lieu le mardi 25 février 2025 à 14h.

La Présidente du CSE

Mme Hélène BLAIZE



La Secrétaire du CSE

Mme Michelle CREACH

